

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Ministère de la mer

### Arrêté du 11 février 2021

#### **Fixant la composition du jury du concours externe sur épreuves pour le recrutement d'élèves administrateurs des affaires maritimes (article 4-1) ouvert au titre de l'année 2021**

La ministre de la mer,

Vu le code de la défense (partie législative), notamment le livre Ier de la partie 4 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-1546 du 28 décembre 2012 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs des affaires maritimes, notamment son article 4-1 ;

Vu l'arrêté interministériel du 29 janvier 2013 modifié, portant organisation des concours pour le recrutement d'élèves administrateurs des affaires maritimes ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2020 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours sur épreuves pour le recrutement d'élèves administrateurs des affaires maritimes ;

Vu l'arrêté du 6 janvier 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours sur épreuves pour le recrutement d'élèves administrateurs des affaires maritimes ;

Sur proposition du directeur des ressources humaines,

### **Arrête**

#### **Article 1**

Le jury du concours pour le recrutement externe d'élèves administrateurs des affaires maritimes au titre de l'article 4-1 du décret statutaire n° 2012-1546 du 28 décembre 2012 modifié est composé ainsi qu'il suit :

#### Président

- Monsieur Pierre-Yves ANDRIEU, administrateur général hors classe des affaires maritimes, inspecteur général des affaires maritimes.

## Membres

- Monsieur PERRIER Edouard, administrateur général de 2<sup>ème</sup> classe des affaires maritimes, directeur de l'école nationale de la sécurité et de l'administration de la mer (ENSAM),
- Madame BOUSSARD Sabine, professeur agrégé des facultés de droit,
- Madame DUBOIS Charlotte, professeur agrégé des facultés de droit,
- Madame PONDAVEN Claude, professeur agrégé des universités,

### **Article 2**

Est adjoint au jury national en qualité de concepteur, de correcteur et d'examineur qualifié pour les épreuves à options :

- Monsieur LEBEL Jean-Marc, professeur d'université 1ère classe,

### **Article 3**

Est adjointe au jury en qualité de conceptrice, de correctrice et d'examinatrice pour la langue anglaise :

- Madame REDFIELD-BIDET Deborah, professeur à l'ENSM de Saint-Malo.

### **Article 4**

Les adjoints au jury pour les épreuves sportives feront l'objet d'un arrêté complémentaire.

### **Article 5**

Le directeur des ressources humaines du ministère de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 11 février 2021  
La ministre de la mer  
Pour la ministre et par délégation

La cheffe de bureau des recrutements par concours  
Marie-Hélène ROLLAND-DELOFFRE

**Signé**